

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

08 mars 2023

Publication de la Commission Climat et Finance Durable : résolutions climatiques

La Commission Climat et Finance Durable (CCFD) qui rassemble un ensemble de parties prenantes reflétant les composantes du marché financier, de la société civile et de la sphère académique, publie sa position relative aux résolutions climatiques. Elle y expose la manière dont les membres souhaitent voir se dérouler le dialogue en assemblée générale sur les questions climatiques.

Les constats, propositions et recommandations contenus dans cette publication expriment les analyses et réflexions des membres de cette commission. Cette position, que la CCFD a souhaité publier, comme le permet sa charte de fonctionnement, n'engage pas l'AMF.

Les constats, appréciations et recommandations formulées dans cette publication ne reflètent pas une position du Collège de l'AMF ou des services de l'AMF, mais sont exclusivement celles de la CCFD. De plus, cette publication adoptée fin janvier 2023 par la CCFD ne représente pas nécessairement les opinions des institutions auxquelles ses membres appartiennent.


Ce document est le résultat des travaux menés par un groupe de travail constitué en juillet 2022 et composé de membres issus de la Commission Climat et Finance Durable de l'AMF. Composée d'acteurs de la place financière, d'entreprises, d'universitaires, d'experts et de représentants de la société civile, la Commission Climat et Finance Durable a pour mission d'aider l'Autorité à conduire ses missions de régulation et de supervision sur les thématiques

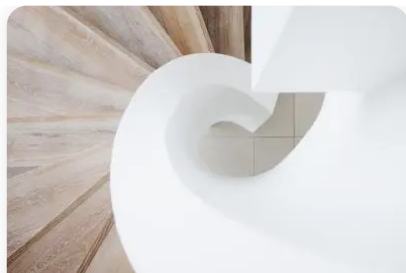
liées à la finance durable. La Commission est ainsi notamment chargée de fournir une expertise technique et un regard sur les évolutions du marché et des pratiques, ainsi que sur les enjeux émergents. Depuis sa création, la Commission a, par exemple, travaillé sur le reporting extra-financier des entreprises et le principe de double-matérialité, sur le rôle des agences de notation et fournisseurs de données environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) ou encore sur la neutralité carbone. La Commission fournit, par ailleurs, des avis consultatifs sur les projets de rapport ou de doctrine de l'Autorité.

En savoir plus

📄 Publication de la Commission Climat et Finance Durable : résolutions climatiques

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

28 mai 2026

Promouvoir une
finance plus durable



COMMUNIQUÉ AMF

SUPERVISION

26 février 2026

L'AMF publie les
enseignements de ses
contrôles sur la prise
en compte des
préférences de
durabilité des clients



CONTRÔLE SPOT

SUPERVISION

26 février 2026

Synthèse des contrôles
SPOT relative à la prise
en compte des
préférences de
durabilité dans le
parcours client



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02